

Dispositif d'aide à l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie

La CCPHB souhaite soutenir l'effort collectif pour la préservation de la ressource en eau. A l'échelle du territoire, elle propose d'accompagner et de sensibiliser les habitants à réaliser les gestes simples, comme la récupération d'eau de pluie pour les usages non domestiques.

A cet effet, pour favoriser le développement ces pratiques et inciter les habitant de la CCPHB à s'équiper en récupérateurs d'eau de pluie, une aide financière est proposée.

Ainsi, le 10 mai 2023, le Conseil communautaire a voté l'attribution d'aides financières, à destination des habitants du territoire de la CCPHB, pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie à usage non domestique.

Elle prend la forme d'une subvention accordée aux particuliers selon 2 catégories d'équipement :

- Une participation à hauteur de 30% du cout d'achat avec un plafond de 35 euros, par foyer pour l'acquisition d'un récupérateur d'un volume compris entre 200 et 500 Litres ;
- Une participation à hauteur de 30% du cout d'achat avec un plafond de 50 euros, par foyer, pour l'acquisition d'un récupérateur d'un volume supérieur ou égal à 500 Litres.

La subvention sera accordée sur présentation de :

- Une facture d'achat du matériel, datée à compter de la date du caractère exécutoire de la délibération correspondantes, soit à compter du 16 mai 2023, et mentionnant précisément le volume.
- Un justificatif de domicile (subvention uniquement réservée aux habitants domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville)

Les dossiers de demande de subvention seront versés dans la limite du budget prévisionnel alloué à ce dispositif pour l'année 2023 (10 000 euros).

Cette démarche doit être conforme au règlement. Elle n'est pas rétroactive.

Complétez le formulaire ci-dessous en y joignant les documents demandés.

Formulaire de demande d'aide à l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie

Nom :

Prénom :

Adresse :

- N° :
- Rue :
- Complément d'adresse (étage, appartement...) :
- Code postal :
- Ville :

Email :

Téléphone :

Contenance de la cuve :

Lieu d'achat :

Date d'achat (figurant sur la preuve d'achat) :

Montant de votre achat :

A joindre :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de – de 3 mois
- Copie de la facture acquittée
- RIB

Tous les champs sont obligatoires. Si les champs ne sont pas remplis, votre dossier ne pourra être traité. Dossiers traités par ordre d'arrivée et dans la limite du budget alloué à ce dispositif.

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je, soussigné(e) :

> sollicite la CCPHB conformément à la fiche de demande, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie d'une capacité de 200L minimum

> atteste sur l'honneur n'avoir jamais bénéficié de ladite subvention.

> certifie l'exactitude de tous les renseignements indiqués.

> certifie, sur l'honneur, être en situation régulière à l'égard de la réglementation.

Dossier à déposer à la CCPHB – 33 cours des fossés, 14600 Honfleur

Mention d'information pour le questionnaire « demande de subvention achat de récupérateur d'eau de pluie »

Le responsable de traitement des demandes de subvention pour l'achat de cuves de récupération d'eaux pluviales est la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville. Les données personnelles collectées dans ce formulaire ont pour objectif d'instruire les dossiers de demande de subvention.

La base légale de ce traitement est l'intérêt légitime du Règlement européen sur la protection des données.

Les données marquées par un astérisque dans le formulaire doivent être obligatoirement fournies et sont nécessaires pour l'instruction du dossier. Dans le cas contraire, le défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre demande.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires concernés par le traitement, en l'occurrence les agents légalement habilités de la collectivité. Les données ne seront pas transférées en dehors de l'Union Européenne.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation de la demande de subvention, et seront ensuite supprimées.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel entré en vigueur le 25 mai 2018 et à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions ; Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime.

Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du Responsable de traitement ou de sa déléguée à la protection des données à l'adresse postale suivante :

Siège de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville

à l'attention du Délégué à la Protection des données

33, cours des fossés - CS 40037

14601 Honfleur Cedex

ou par courriel à l'adresse suivante : contact@ccphb.fr

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.